

Compte rendu synthétique de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2012

Convocation du conseil municipal : le 21 février 2012

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18 au lieu de 19 (Mr Serge SMAGGHE, Conseiller Municipal, est décédé le 30 avril 2010).

PRÉSENTS : M. Jean-Michel DEVYNCK, Maire - Mme et Mrs DEHONDT Jean-Pierre, VAESKEN Jean-Michel, STEVENOOT Jean-Pierre, VANPEPERSTRAETE Pascale, ROUSSEL Didier, Adjoint - RYCKEWAERT Jean-Paul, DRIEUX Frédéric, BAELEN Marie-Thérèse, DEBAVELAERE Christophe, WILS Sandrine, DELAUTRE Richard, BARBEZ Nathalie, GRYMYSŁAWSKI Laurence, KAHN Sylvain, **Conseillers Municipaux**.

ABSENT (s) ou EXCUSE (S) :

STAIB Audrey, Conseillère Municipale donne pouvoir à Pascale VANPEPERSTRAETE

DEREMETZ Pascal, Conseiller Municipal donne pouvoir à Richard DELAUTRE

ROY Aurélie, Conseillère Municipale donne pouvoir à Jean-Pierre STEVENOOT

Secrétaire de séance : Christophe DEBAVELAERE, assisté de Marie-Annick WULLENS, DGS en Mairie

ORDRE DU JOUR du lundi 27 février 2012

1. Décision(s) prise(s) depuis le dernier conseil municipal
2. ADMINISTRATION GENERALE – mouvements de collectivités au SIAN/SIDEN
3. ENSEIGNEMENT – Ecole André Ammeux : construction de la 3^{ème} classe
4. PERSONNEL COMMUNAL – état du personnel et régime indemnitaire suite au recrutement pour le développement du VDL
5. FINANCES – compte de gestion du Trésorier pour la Commune
6. FINANCES – compte de gestion du Trésorier pour la ZAC de la Clé des Champs
7. FINANCES – compte de gestion du Trésorier pour le lotissement du Domaine de la Mare
8. FINANCES – état des restes à réaliser de 2011 à incorporer sur 2012
9. FINANCES – Compte Administratif 2011 pour la Commune
10. FINANCES – Compte Administratif 2011 pour la ZAC de la Clé des Champs
11. FINANCES – Compte Administratif 2011 pour le lotissement du Domaine de la Mare
12. FINANCES – enveloppe d'emprunts pour 2012
13. FINANCES – Tarifs communaux pour 2012
14. FINANCES – autorisation de dépenses en investissement avant vote du budget 2012
15. FINANCES / INTERV. ECONOMIQUES – lancement des marchés pour l'aménagement de l'immeuble 7 place Bergerot.
16. FINANCES / ENSEIGNEMENT – attribution des derniers marchés pour la construction de l'école en HQE
17. FINANCES / ENSEIGNEMENT – Subvention DETR de l'Etat pour le restaurant scolaire
18. ADM. GENERALE / ENVIRONNEMENT – avis du conseil sur le projet d'élevage porcin par la SARL BELLEVUE à Wormhout
19. CIMETIERE – transfert de concession
20. VOIRIE – classement des voiries et demande de transfert à la CCY
- ADDITIF à l'ordre du jour : URBANISME – modification de zonage au PLU d'Esquelbecq
21. Initiatives des ELUS

1 - Synthèse des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

Travaux de requalification du pôle GARE – avenant au marché de travaux avec la société ALLIANCES TP

Vu les quelques travaux complémentaires omis lors de l'appel d'offre initial, relatifs à la signalétique et à la sécurité de l'accès aux voies ferrées, un AVENANT aux travaux est passé avec la Société ALLIANCES TP – 110 rue du Smetz à CAMPAGNE-lez-Wardrecques (62120), représentant un coût de 10 007.50 € HT, soit une hausse de + 3.66 % du marché de base.

Fait le 16 décembre 2011

VDL – travaux 7 place Bergerot – Marché de maîtrise d'œuvre avec la société ABC

Vu le montant des travaux à prévoir dans cette structure afin d'y accueillir 2 ou 3 commerces liés au livre, estimés à +/- 578 900 € HT, et la nécessité d'avoir recours à un maître d'œuvre économiste pour la conception et le suivi des travaux et des dossiers s'y rapportant,

Considérant les propositions suivantes relatives aux pourcentages d'honoraires :

Atelier EOS Architecture –Eric Stroobandt – Dunkerque pour un taux de 10,50 %

Société ABC –Steve Vandevyvere – Dunkerque pour un taux de 8,5 %

SARL CVH Architecture –Christian Van Hoof – Dunkerque pour un taux de 9 %

Un contrat de maîtrise d'œuvre est passé avec la **Société A.B.C– 1 rue Jean Jacques Rousseau à DUNKERQUE (59240)**, représentant un pourcentage d'honoraires de **8,5 %**. La mission comprend : relevé de l'existant, établissement des plans AVP, P, pièces du CCTP et annexes préalables au lancement de l'appel d'offres Travaux (procédure MAPA), DCE, assistance à la passation du marché, direction, coordination, suivi et contrôle de l'exécution des travaux.

Fait le 6 janvier 2012

2 - Mouvements de Communes au SIDEN SIAN

Adhésion du Syndicat mixte à la carte de la région de MAMETZ (62), toutes compétences

3 - ECOLE André Ammeux – construction d'une 3^{ème} classe : remise en question après risque de fermeture d'une classe

Après l'annonce faite par l'Inspection Académique, une classe primaire pourrait être supprimée à la rentrée 2012.

Dans le contexte actuel, et compte tenu des travaux de construction de l'école maternelle qui ont débuté, faut-il ou non maintenir la construction d'une 3^{ème} classe, comme prévu initialement ?

En revanche, le projet ZAC qui verra le jour dans quelques mois et où l'aménagement des logements à vocation locative sera réalisé en priorité, pourrait venir compenser cette fermeture annoncée, à condition que les recours cessent !

Après étude, si nous faisons le choix de ne pas construire la 3^{ème} classe, la moins-value serait approximativement de - 94 900€ HT. Cela représente 4,4 % du montant HT des travaux estimés à ce jour (2 159 685).

AVIS du conseil : à l'unanimité POUR le maintien de la construction de la 3^{ème} classe

4 - Modification de l'effectif statutaire au 1.1.2012 et de l'enveloppe indemnitaire

Le principe de développement du Village du Livre et la création d'un poste contractuel d'Agent de Développement touristique, culturel et économique, a été adopté le 20.10.2011. L'effectif statutaire et l'enveloppe indemnitaire peuvent évoluer en fonction de cette embauche à dater du 1^{er} décembre 2011 ; la rémunération est calculée sur la base d'un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe avec régime indemnitaire (emploi existant dans le cadre d'emploi de la FPT). Compte tenu de l'enveloppe indemnitaire globale initialement prévue et suffisamment abondée, il n'apparaît pas nécessaire de la faire évoluer dans son montant, seul le nombre de bénéficiaires change.

5 – COMMUNE d'ESQUELBEQC COMPTE DE GESTION du COMPTABLE du TRESOR pour 2011

ADOPTÉ - les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

6 - BUDGET ANNEXE "ZAC URBAINE de la Clé des Champs" COMPTE DE GESTION du COMPTABLE du TRESOR pour 2011

ADOPTÉ - les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

7 - BUDGET ANNEXE du lotissement "DOMAINE DE LA MARE" COMPTE DE GESTION du COMPTABLE du TRESOR pour 2011

ADOPTÉ – les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

8 - Etat des RESTES à REALISER de 2011 à reporter sur l'exercice 2012

Dépenses à reporter = 31 732.08 € (solde des travaux Foot, Gare)

Recettes à reporter = 296 032.60 € (solde de subventions Foot, Gare et Chênaie)

9 – ANALYSE du COMPTE ADMINISTRATIF 2011 pour la Commune

Pour une compréhension simplifiée, le résultat présenté par le Trésor Public vous est donné ci-dessous ; ce résultat n'apparaît pas sous cette forme dans les documents budgétaires officiels.

RESULTAT au 31/12/2011

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
RECETTES	+ 1 899 738,24	RECETTES	+ 1 427 683,52
DEPENSES	- 1 330 086,89	DEPENSES	- <u>1 203 391,66</u>
RESULTAT de l'exercice <u>2011</u>	+ 569 651,35	RESULTAT de l'exercice <u>2011</u>	+ 224 291,86
Incorporation des résultats à la clôture de <u>2010</u>			
RESULTAT 2010	- <u>1 029 796,08</u>	RESULTAT 2010	+ <u>193 837,39</u>
RESULTAT GLOBAL (001)	- 460 144,73	RESULTAT GLOBAL	+ 418 129,25

Résultat globalisé 2011 = - 42 015,48 €

(avant incorporation des restes à réaliser)

Incorporation des Restes à Réaliser :

en DEPENSES	- 31 732,08
en RECETTES	+ <u>296 032,60</u>
	+ 264 300,52

DEFICIT à couvrir
(ou EXCEDENT) - 195 844,21

RESULTAT	
A AFFECTER (1068)	- 195 844,21
RESULTAT après	
AFFECTATION (002)	+ 222 285,04

RESULTAT GLOBAL D'ENSEMBLE = + 222 285,04

COMMENTAIRE : étude des réalisations de l'exercice (les chiffres ci-dessous sont donnés avec un arrondi)

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre 011 – charges à caractère général

c/ 60612 électricité : augmentation de 15 000 € par rapport aux prévisions, due à un report de factures de la fin d'année 2010

c/ 60631 fournitures d'entretien : + 2500 € due à l'obligation de prévention contre la grippe

c/ 6068 autres fournitures : + 3500 € pour travaux en régie du personnel sur les bâtiments

c/61558 entretien des biens mobiliers : quelques interventions non prévues (par exemple, chauffe-eau en MW = 1500 €) d'autres comptes sont en diminution (c/ 6188 frais divers = - 23 000 €) ou n'ont pas été utilisés (c/ 6237 publications) augmentation des taxes foncières compte tenu des nouveaux bâtiments acquis enfin, certaines réalisations n'ont pas été inscrites sur les comptes prévisionnels (à la demande du TP)

Chapitre 012 – charges de personnel

Ces charges restent contenues malgré les modifications intervenues sur certains contrats (I. Vangelder et S. Hauspie), l'embauche de H. Verhaeghe (en remplacement de A. Bogaert, puis pour le développement du VDL durant 25 mois) et les contrats occasionnels dus à un surcroît de travail dans la maison rue de Pitgam.

Il sera toutefois nécessaire de revoir les prévisions 2012 à la hausse sur ce chapitre.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

c/6547 subvention – l'état des subventions octroyées aux associations se trouve en page 40 du budget. Toutefois un état plus complet est joint en annexe au présent commentaire.

Chapitre 66 – charges financières

Le c/6615 pour 5800 € correspond aux intérêts générés par la ligne de trésorerie (Caisse d'Epargne jusqu'en août puis Sté Générale).

Opérations d'ordre qui correspondent essentiellement aux amortissements. Les nouvelles acquisitions qui entreront en amortissement en 2012 se trouvent page 35 du budget.

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre 013 – atténuation des charges

+ 2000 € en raison du remboursement d'arrêts maladie par la SMACL – les sommes prévues correspondent à la participation de l'Etat sur les contrats aidés (M. Galloo et S. Hauspie jusqu'au 31/8)

Chapitre 70 – produits des services

c/70688 autres prestations : - 2 000 € (moins de rentrée sur les fêtes de la semaine au fil de l'Yser)

Chapitre 73 – impôts et taxes

c/ 7323 FNGIR – fonds de garantie individuelle de ressources – 6 800 € : suite à la loi de finances 2010, concerne dotation de compensation de la réforme de la TP et ce afin de tenir compte des répartitions tardives des produits de CVAE dus pour 2010. Deux autres versements ont été imputés par erreur au c/ 7488 (6 800 €)

Chapitre 74 – dotations

c/ 74718 autres dotations : participation de l'Etat de 50 000 € pour le développement du VDL (création d'un poste)

c/ 7478 autres organismes : certains montants CAF ont été imputés par erreur au c 7488 (14 600 €)

c/ 74834 et 74835 exonérations de TH et TF : + 13 000 €

c/ 7488 autres attributions : FNGIR pour 6 800 € et CAF pour 14 600 € (erreurs d'imputation)

Chapitres 75 et 77 – autres produits

c/ 752 revenus des immeubles : + 7000 €

Opération d'ordre : travaux en régie du personnel communal pour 30 000 € que l'on retrouve en section d'investissement-dépenses

INVESTISSEMENT - DEPENSES

c/ 2116 : report des travaux du columbarium décidé lors du BU 2011 afin de conserver les actions de promotion et d'animation du village.

c/ 2132 et 21318 : les travaux prévus sur les immeubles de rapport et sur les divers bâtiments publics ont été abandonnés au profit de l'aménagement de l'immeuble 2 rue de Pitgam afin de permettre son exploitation le plus rapidement possible par Mr Burghgraeve, céramiste-graphiste pour le VDL.

c/ 2135 travaux du terrain de foot synthétique – le solde des travaux (7 400) porté en RàR confirme un montant de prévisions supérieur aux travaux effectués (+ 34 500 €).

c/ 2152 voirie : fin des travaux sur le site de la gare. Il reste quelques aménagements à réaliser en matière de vidéosurveillance.

c/ 21561 matériel roulant : prévision de 20 000 € pour achat d'un tracteur non réalisée. A reporter en 2012.

c/ 21568 matériel d'incendie : dépassement de 3 800 € pour 2 bornes incendie (rues du Stade et de Wormhout).

Opérations d'ordre : travaux en régie pour 30 000 € (identique en recettes de fonctionnement par transfert des petites dépenses de fournitures payées en fonctionnement). La TVA est récupérable sur les dépenses de "matériel" (17 500 €).

Les autres opérations d'ordre concernent des articulations comptables sur un transfert d'études de la Chênaie.

INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre 13 subventions – les sommes portées en RàR sont en cours de réception.

c/1321 Etat : subvention DGE phase 1 école. Travaux non réalisés. A reporter sur 2012

c/1322 Région : ADEME école. Travaux non réalisés. A reporter en 2012.

c/1323 Département : acompte de 20 000 € pour l'école – le solde à la réalisation des travaux donc à reporter sur 2012. En revanche la prévision pour la gare (15 000 €) sera à supprimer. Il reste un solde à percevoir pour la Chênaie (20 000 €).

c/1326 Autres : CAF pour école. Tx non réalisés – A reporter sur 2012

c/1327 Europe : Interreg IV pour VDL. Nous venons d'obtenir l'agrément de notre expert comptable pour le contrôle de 1^{er} niveau. Il sera désormais possible de solliciter le versement des subventions de l'Union Européenne pour les travaux 2010 et 2011. Un autre dossier est toujours en cours de validation au contrôle : la Gare (84 500 €)

c/1328 autres : FFF pour le terrain de foot (60 000 €)

c/1341 DGE Etat : 13 200 € pour la salle de la Chênaie seront à supprimer.

Chapitre 10 dotations : c/10223 TLE – augmentation de 48 500 € par rapport aux prévisions basées sur le CA 2010

Chapitre 16 emprunts = 814 000 € pour 3 emprunts mobilisés dont un relais dont l'échéance est tombée en janvier 2012 (226 000 €)

Opérations d'ordre : amortissements et articulations comptables pour les cessions de terrains (site de la pétanque).

OPERATIONS particulières en INVESTISSEMENT

Opération 261 – école : rémunération des maîtres d'œuvre (20 800 €) et acompte sur subvention (20 000 €)

Opération 475 – Chênaie : réseaux d'éclairage public et téléphonie (30 800 €) et encaissement de diverses subventions (104000€) attendues en 2010.

Opération 702 –VDL : travaux rue de Pitgam (36 200 €) – pas de recettes perçues en 2011.

QUELQUES RATIOS :

Coût des dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	=	467971 / 1119385	=	42 %
Coût des charges générales et autres charges courantes / dépenses réelles	=		=	52 %
Intérêts des emprunts / dépenses réelles	=		=	4 %
Produit des impôts et dotations / recettes réelles	=	92 % (à part sensiblement égale entre impôts et dotations)		
Dépenses d'équipement (invest.) / Dépenses réelles d'investissement	=	939392 / 1298365	=	72 %
Remboursement du capital des emprunts / dépenses réelles de 130 000 € remboursé en début d'année 2011	=		=	22 % incluant l'emprunt relais TVA subventions
produit des subventions / recettes réelles d'investissement	=		=	31 %
produit des dotations (TVA et TLE) / recettes réelles	=		=	18 %
produit des emprunts / recettes réelles	=		=	45 %

OBSERVATION sur l'affectation en fin d'exercice pour compenser le déficit d'investissement :

Le montant nécessaire à équilibrer la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2011 (**195 844,21**) est inférieur au montant du capital des emprunts remboursés en 2011 (283 972 €). La règle comptable veut que ce transfert de fonds soit au moins identique au capital des emprunts remboursés. Toutefois, il est à noter que 130 000 € ont été remboursés au titre du prêt relais TVA/subventions –TVA et subventions que nous avons encaissées fin 2010 et début 2011, ce qui explique cette différence.

10 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011 pour le budget annexe de la ZAC

Pour une compréhension simplifiée, le résultat présenté par le Trésor Public vous est donné ci-dessous ; ce résultat n'apparaît pas sous cette forme dans les documents budgétaires officiels.

RESULTAT au 31/12/2011

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
RECETTES	+ 70 000,00	RECETTES	+ 8 500,00
DEPENSES	- 8 500,00	DEPENSES	- 8 500,00
RESULTAT de l'exercice	+ 61 500,00	RESULTAT de l'exercice	0
RESULTAT antérieur	- 44 134,32	RESULTAT antérieur	- 0,28
RESULTAT GLOBAL (001)	+ 17 365,68	RESULTAT GLOBAL	- 0,28

= + 17 365,40 €

DEFICIT à couvrir	0	RESULTAT	
Ou EXCEDENT		A AFFECTER (1068)	0
		RESULTAT après	
		AFFECTATION (002)	- 0,28

RESULTAT GLOBAL D'ENSEMBLE = + 17 365,40

COMMENTAIRE : étude des réalisations de l'exercice.

Contrairement au résultat de 2010 où il avait été constaté un déficit dû au fait que l'avance de trésorerie de 60 000 € prévue au budget de la ZAC à prélever sur le budget de la commune n'avait pas été effectuée, en 2011 ce transfert d'avance de fonds de la Commune vers la ZAC a été réalisé.

L'excédent constaté à la fin 2011 constitue une réserve pour les travaux à venir. Je vous rappelle qu'un terrain a été acquis il y a 2 ans sur ce périmètre. Actuellement nous sommes toujours au stade des études et de la complétude du dossier de création.

Les 8 500 € constatés en dépenses et en recettes concernent le paiement d'études et l'incorporation en comptes de stocks (opérations d'ordre).

Les 70 000 € représentent l'avance de trésorerie faite par la commune et l'incorporation en comptes de stocks.

11 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011 pour le budget annexe du lotissement "Domaine de la Mare"

2011	investissement	fonctionnement	Résultat de clôture
Dépenses	- 900,00	- 900,40	- 1 800,40
Recettes	+ 5 000,00	+ 900,00	+ 5 900,00
Résultat de l'exercice	+ 4 100,00	- 0,40	+ 4 099,60
Reprise résultat antérieur N-1	0	0	0
Résultat global + / -	+ 4 100,00	- 0,40	- 4 099,60
Restes à réaliser D + R	0	0	0
AFFECTATION du résultat :			
C/001 Id – excédent d'investissement			
C/002 FR – déficit de fonctionnement		- 0,40	
	4 100,00		

S'agissant d'un budget annexe ne générant que du stock, il n'y a pas de report vers le budget de la commune ; les résultats figurant dans le tableau seront affectés sur les lignes du budget unique 2012 du lotissement 'Domaine de la Mare' de la manière suivante :

- au compte 001 IR	EXCEDENT d'investissement à la clôture de l'exercice	=	+ 4 100,00 €
- au compte 002 FD	DEFICIT de fonctionnement reporté	=	- 0.40€

12 – emprunts pour 2012

Les travaux de construction de l'école maternelle ont commencé. D'autres réalisations sont en cours notamment l'aménagement de cellules commerciales 7 place Bergerot. Tous ces projets nécessitent que des fonds puissent être mis à disposition de la Commune. Vous connaissez les difficultés rencontrées par les Collectivités pour contracter des emprunts cette année. 10 organismes bancaires ont été consultés ; certains ont répondu, d'autres non.

La Caisse des Dépôts et la Caisse d'Epargne proposent un prêt à taux bonifié dans le cadre des travaux HQE à l'école. Le Crédit Agricole propose un prêt relais TVA/Subventions.

Le Conseil décide :

- d'inscrire les emprunts nécessaires à la réalisation des travaux avec une priorité pour le prêt bonifié auprès de la CDC (mieux disante) pour un montant minimum de 1 000 000 € remboursables sur 15 ans

- de compléter cette enveloppe par un prêt relais en fonction des nécessités dues aux délais imposés par l'Union Européenne dans le cadre des travaux 7 place Bergerot.

L'enveloppe définitive sera inscrite au budget unique 2012.

13 – TARIFS COMMUNAUX 2012

Lors du vote des tarifs appliqués en 2011 nous avons débattu sur la gestion des salles. Un volet particulier avait été consacré à la gestion de la salle Saint Joseph. Aujourd'hui la salle St Joseph est équipée, en cuisine, d'armoires à clés, ce qui permet de compléter le matériel mis à disposition et un suivi efficace de celui-ci.

La gestion sera assurée par un agent communal en partenariat avec Richard DELAUTTRE, Conseiller délégué aux fêtes et au matériel. Les contrats de location de cette salle seront modifiés en conséquence à compter de l'adoption de la présente délibération. Ces dispositions concernent autant les locations aux particuliers qu'aux associations.

La liste des tarifs est donnée en annexe.

Légende : les modifications 2012 sont portées en **rouge** sur le tableau annexe

14 – Prise en charge des DEPENSES D'INVESTISSEMENT avant vote du budget 2012

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre, dans l'attente du vote du BUDGET UNIQUE 2012, et de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement urgentes ou imprévues, l'article L 1612-1 du C.G.C.T. permet au conseil municipal d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2011.

La somme des dépenses réelles d'équipement figurant au budget unique 2011 s'établissait à 2 132 790 €. Cette limite s'établit donc ainsi :

- Compte 20	=	875 €
- Compte 21	=	532 322 € (opérations incluses)

15 - VDL – immeuble 7 place Bergerot – lancement des marchés de travaux

La décision prise le 6 janvier dernier concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de ce bâtiment dont les travaux sont estimés à 578 900 € HT, vient d'être entérinée. Les travaux sont financés à 25% par l'Europe pour cette opération et nous devons respecter le délai fixé au 31/12/2012 –travaux terminés et payés. Le Conseil décide de lancer la procédure d'appel d'offres et autorise le Maire à signer les marchés à intervenir.

16 - Construction de l'école – résultat des appels d'offres – ATTRIBUTION des derniers marchés de TRAVAUX

Après plusieurs appels d'offres, les derniers lots ont pu être attribués par la CAO aux entreprises suivantes :

**LOT 1 – STRUCTURE BOIS / GROS ŒUVRE ETENDU : RAMERY - ZI 222 bis rue de Vieux Berquin BP 185
59524 HAZEBROUCK 864 052.78 € HT**

**LOT 3 – MENUISERIES EXTERIEURES BOIS : société BEL'BOIS - ZA Village Nord rue de Flandres - 62190 LILLERS
105 996.93 euros HT**

**LOT 6 : PLOMBERIE SANITAIRE / CHAUFFAGE / VMC - SA COEXIA Thermic Flandre Littoral - Technoparc Futura
Rue de l'Université – BP 93 - 62402 BETHUNE CX 300 783 € HT**

LOT 6 bis : FORAGES - VERBEKE essais de sol - 5 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59000 LILLE 74 528.83 € HT

**LOT 11 – VRD - SA COLAS - ZA de la Croix Rouge – rue du Millénium 59380 SOCX 106 173.55 € HT –offre de base,
+ option EU de 5 750 € HT, portant l'offre globale à 111 923.55 € HT.**

16 - Construction de l'école maternelle et du restaurant scolaire – SUBVENTION DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) –, phase 3 'RESTAURANT SCOLAIRE''

Le Conseil décide de solliciter la DETR de l'Etat pour la 3^{ème} et dernière phase annuelle opérationnelle à raison de **20 % du montant HT des travaux**. Celle-ci concerne la construction du restaurant scolaire. Le cabinet ADA a ressorti le montant prévisionnel des travaux (+/- 637 000 € HT) qui demande à être affiné avant de transmettre le dossier de subvention en Sous-Préfecture.

17 – Elevage porcin par la SARL BELLEVUE à WORMHOUT – Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire et Christophe DEBAVELAERE, donne quelques explications relatives à l'enquête publique actuellement en cours (du 6 février jusqu'au 7 mars inclus) concernant la demande présentée par la SARL BELLEVUE à WORMHOUT, en vue d'exploiter, après remise aux normes, un élevage porcin d'une capacité de 6377 animaux, ainsi que l'implantation d'un nouveau

forage. Cet élevage nécessite la construction d'un bâtiment complémentaire de 2679 m². L'élevage se situe à 440 m de la RD 916 (route de Bergues) et à plus de 200 m de la première habitation. Les épandages se font par enfouissement. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 17 POUR et 1 abstention, émet un avis favorable à l'exploitation d'un élevage porcin par la SARL BELLEVUE à WORMHOUT.

18 – CIMETIERE COMMUNAL – transfert de concession entre les familles Smaghe-Ghiskier et Morda-Pietak

A la demande des familles, le transfert de concession à titre gratuit est accepté.

19 – CLASSEMENT DE VOIRIES et TRANSFERT à la Communauté de Communes de l'Yser

La Commune a fait le choix de construire des parkings et axes reliant plusieurs aires de stationnement : parkings de la Gare et de la Chênaie, allée traversière reliant la place Bergerot à la rue d'Arnèke en passant par le site de la Chênaie. Les travaux étant terminés, il apparaît nécessaire aujourd'hui de classer ces voies dans le domaine public et de solliciter le transfert à la Communauté de Communes de l'Yser :

- voie communale dite « **allée Traversière** » sur une longueur de **230 ml** et d'une surface de 570 m², partant de la place Alphonse Bergerot jusqu'à la rue d'Arnèke (traversant le parc de jeux pour enfants)
- **parking « de la Chênaie »** pour une surface totale de **3755 m²**
- **Place de la Gare** pour **2590 m²**, (parking principal 2100 m² et parking secondaire 490 m²)

20 – Modifications réglementaires au PLU d'ESQUELBECQ

Le projet de construction d'un bâtiment par l'entreprise *SCA UNEAL* a permis de constater que certaines restrictions inscrites au PLU sur des zones particulières ne permettent plus de réaliser objectivement les futures constructions économiques. Il en est de même pour le camping / gîte des Roses. Trop de restrictions sur certaines zones :

- o 1 AUe : cette zone spécifique non équipée ou partiellement équipée, réservée à une urbanisation à court terme dont la vocation future est d'accueillir des activités économiques tournées vers l'agroalimentaire précise dans son article 6 que la façade sur rue des constructions principales doit être implantée avec un recul de 20 mètres minimum et 25 mètres maximum par rapport à la limite d'emprise de la route départementale 17.
- o NIc : dans ce secteur réservé aux aménagements et installations liées aux activités de camping caravane, l'article 2 ne prévoit pas la construction de gîtes

Afin d'autoriser ces deux projets économiques, une procédure de modification du PLU ou une révision simplifiée doit être engagée, sachant que ces évolutions ne portent pas atteinte à l'économie générale du PADD.

21 - INITIATIVES DES ELUS

Mr le Maire donne quelques informations sur le rapprochement des Communautés de Communes. L'Etat a souhaité reculer le délai à septembre 2012. Nous serions 4 communautés de communes + Watten et hors Ghyvelde et Spycker qui souhaitent un rapprochement avec la CUD.

La CC du Pays de Cassel n'a pas été entendue sur leur choix de nous rejoindre.

Trois cabinets d'études travaillent en ce moment sur une étude complète : finances, gouvernance, transfert de compétences. Le rendu des travaux est prévu sous 6 mois.

Notre structure communale n'est pas atteinte. Les Communes ne devraient pas disparaître.

Jean-Pierre DEHONDT : rue de Pitgam, ne faudrait-il pas indiquer la priorité au niveau du lotissement, en plaçant un panneau de priorité ?

Un panneau de priorité sera posé.

La séance est levée à 22h15

ANNEXE – TARIFS 2012

PROPRIETES COMMUNALES			
Presbytère : bail 3 ans janv. 2010- déc. 2012	6 000 / an	6 000 / an	Ass. Diocésaine
Restaurant Table des Géants	11 400.60 / an	11 400.60 / an	. F. Catteau
Appartement du four à pain : loyer indexé au 1.1	7440	7440 + révision	Mr Deschuytter
Chauffage	1200	1200 + révision	''
Bureau mairie	0	0	utilisé pour la mairie
Appartement école AMMEUX bail indexé au 1.4.	7435.57 + révision	7543.18 + révision	M. Mesuwe/Loire
Chauffage	1360 + révision	1379.68 + révision	''
Appartement garderie école : bail indexé au 1.7	5438.77 + révision	5517.48 + révision	Mr Verhulst
Chauffage	850 + révision	862.32 + révision	''
Terre pâture de la perche (sur A 828)	2.53 / are	2.53 / are	Mr Roelandt
Terre agricole sur ZK 31.....	610 / ha / an	610 / ha / an	Mr Dieusart
VDL – 18 pl. Bergerot Bail commercial)	1805.36 + révision) 5 160.00 + révision	Mme SEL
VDL – 18 pl. Bergerot Bail à usage mixte)	3358.17 + révision)	''
VDL – 2 rue de Pitgam Bail commercial)	0) 8 400 / an à répartir	Mr Burghgraeve
VDL – 2 rue de Pitgam bail privé)	0) entre les 2 baux	''
LOCATION DES SALLES			
Salle du four à pain pour les esquelbecquois	70	100	n'habitant pas la commune
pour les extérieurs	-		
Caution : 300 €			
Grande salle de la M. WESTHOEK + nettoyage..	305 + 6h x 15.00	305 + forfait 100 €	
Verrière + petite salle M W + cuisine ''	120 + 1h ½ x 15.00	120 + forfait 30 €) forfait nettoyage
Caution 300€			
Salle St Joseph :			
Sans chauffage sans cuisine	270	0	utilisation sans cuisine :
Avec chauffage sans cuisine.....	300	0	supprimé.
Sans chauffage avec cuisine	0	300	Cuisines : voir règlement
Avec chauffage avec cuisine.....	0	350	particulier de la salle
Associations locales	0	100	DP du 2.7.2010
Caution 300 €			
Salle de la Chênaie	250	250	en journée uniquement
Caution 300 €			(jusque 22 h)
Heure de Nettoyage des salles	15.00	20,00	
PRESTATIONS CULTURELLES			
Espace culturel « Maison du WESTHOEK » :			
Entrées spectacle sur écran tarif plein	5	5	
tarif réduit / enfants 3-16 ans.....	2	2	
spectacle vivant * 1 ^{er} tarif (bas)	8	8	
réduit 3-16 ans / étudiant	4	4	
* 2 ^{ème} tarif (moyen)	10	10	Délib. du 1.7.2010
réduit 3-16 ans / étudiant	6	6	Aff. 551 –
* 3 ^{ème} tarif (haut)	14	14	applicable au 1.9.2010
réduit 3-16 ans / étudiant	8	8	
Articles promotionnels :			
Tee shirt adulte	6	6	
Tee shirt enfant	5	5	
Règle bois / gumpy 'lion' ou 'MW'.....	2	2	
crayons couleur / yoyo	1.50	1.50	
Autocollant	0.50	0.50	Réduction suivant l'état de conservation des objets : 25% 50% 75%
Réduction de 25%, 50% ou 75% selon l'état de conservation			
Visites :			
Visite du clocher + 12 ans (-12 ans : gratuit)	2	2	
Visite guidée de l'église	2	2	
Visites guidées église + clocher (-12 ans: gratuit)	3 € l'ensemble	3 € l'ensemble	Visites des monuments :
Détenteurs carte « pass » ou offre promotionnelle :			½ tarif lors des journées
église + clocher	2 € l'ensemble	2 € l'ensemble	du patrimoine -
Visite expo temporaire adultes	2	2	DP 88/2008
'' '' 12 à 16 ans	1.50	1.50	
'' '' groupe (20 pers et +).....	1.50	1.50	
'' '' 6 - 11 ans	1 €	1 €	
Tickets gratuits aux lauréats des concours organisés par la commune			

SERVICES ADMINISTRATIFS			
photocopies et télécopies			
photocopie Noir/blanc A4 recto	0.15	0.15	
" " A4 recto verso	0.25	0.25	
" " A3 recto	0.30	0.30	
" " A3 recto verso	0.50	0.50	
photocopies couleur A4	1	1	
A3	2	2	
½ A4 papier photo	1	1	
A4 papier photo	2	2	
télécopie : la page en France	0.15	0.15	
" " pour l'étranger	0.50	0.50	
Généalogie : recherche	2	2	
Copie d'acte	1	1	
Concession CIMETIERE : perpétuelle	150 €/m ²	150 €/m ²	
" cinquantenaire	100 €/m ²	100 €/m ²	
" trentenaire	75 €/m ²	75 €/m ²	
Concession COLUMBARIUM : 15 ans	400 la case	400 la case	
" " 30 ans	700 la case	700 la case	
" " 50 ans	1000 la case	1000 la case	
Jardin du souvenir au columbarium	55	55	
Secteur social :			
bon nouveau né	16	16	
TAXES : de séjour	0.50	0.50	au 1.5.2010
sur la publicité (taux maximal légal)			
Non numérique.....	15€/m ² /face/an	15€/m ² /face/an	CM du 18/11/2010 aff.574
Numérique	45 / m ² /face/an	45 / m ² /face/an	complétée ce jour

TABLEAU N° 1 - ACTIVITES ARTISTIQUES ET DE LOISIRS

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
	Tarif pour 1 séance	Tarif pour 1 séance	Tarif pour 1 séance	Tarif pour 1 séance
1 activité	2.50 €	2.30 €	2.15 €	1.90 €
2 activités	2.30 €	2.10 €	1.95 €	1.75 €
3 activités	2.15 €	1.95 €	1.70 €	1.65 €
4 activités	1.90 €	1.75 €	1.65 €	1.50 €

Activités : - guitare – arts plastiques - carton – peinture sur porcelaine

1^{er} mercredi du mois // (activité en cours de recherche)

3^{ème} sam. du mois // Peinture sur porcelaine - Mme FLORES : 27 € brut de l'heure x 2h / séance + matériel (± 41 € / enfant) + cuisson = (8.40 € + déplacements 50 kms) / séance (+/- 9 séances / an) – bulletin de salaire

3^{ème} et 4^{ème} merc. du mois // Meuble en carton - Mme DOMONT : 15 € / par heure x 2h30 x 20 séances (sans matériel) + prévoir 180 € matériel de base + 30 € de consommable par enfant (au maximum 12 enfants) – sur présentation de facture.

2 samedis / mois // Arts plastiques - Mme LANDSWERDT : 1290 € pour 24 enfants x 18 séances + matériel (± 200 €) – facture

2 samedis / mois // Cours de guitare - Mr MABILLE – bulletin de salaire à compter de 2012 : soit 9 €/enf./jour x 2 j/mois

Soit charges incluses : 10 € / heure / enfant x 6 heures de cours par mois (de janvier à juin et de septembre à décembre) par groupe de 4 enfants maxi de 9h à 12h

- Participation des familles : 5 € par heure et par enfant soit au total pour l'année 2010 un montant de 90 € (soit 2h de cours par mois)

- paiement échelonné : 30 € en janvier // 30 € en avril // 40 € en septembre

TABLEAU N° 2 - ALSH PAQUES et activités de JUILLET

1 - Accueil de loisirs de Pâques :

Tranche QF	1 semaine sans sortie	2 semaines sans sortie	1ère semaine avec petite sortie	2e semaine avec grande sortie	2 semaines avec les 2 sorties
- de 500	6.00 €	12.00 €	10.00 €	12.00 €	22.00 €
de 501 à 750	6.50 €	13.00 €	11.00 €	13.00 €	24.00 €
de 751 à 1 000	7.00 €	14.00 €	12.00 €	14.00 €	26.00 €
de 1 001 à 1 250	7.50 €	15.00 €	13.00 €	15.00 €	28.00 €
+ de 1 251	8.00 €	16.00 €	14.00 €	16.00 €	30.00 €

- Cours de natation : 40 € pour 8 séances

- Rémunération des animateurs CLSH PAQUES : délibération du 20.3.2008 (pour la durée du mandat)

<u>10 jours</u>		<u>9 jours</u>	
Directeur	489.10		440.20
Directeur adjoint	397.64		357.89
Animateur BAFA	241.45		219.35
Animateur Stagiaire BAFA	200.65		178.55
Animateur Non Diplômé	165.80		149.22
+ 10 % congés payés			
Vacation piscine	18.31		la vacation de 3 h
+ frais de déplacements suivant nécessités de service			

2 - Activités de juillet :

Activité piscine : 2.60 € par séance - Les autres activités sont gratuites

TABLEAU N° 3 - CLSH ETE

Tranche QF	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
- de 500	15.00 €	24.00 €	30.00 €	33.00 €
de 501 à 750	17.50 €	29.00 €	36.00 €	39.50 €
de 751 à 1 000	20.00 €	32.00 €	40.00 €	44.00 €
de 1 001 à 1 250	22.50 €	36.00 €	45.00 €	49.50 €
+ de 1 251	25.00 €	41.00 €	49.00 €	56.00 €

- Cantine (paiement en fin de centre) = 2.60 € / repas

Il est demandé à chaque famille inscrite à la cantine un chèque de caution de 52.00 €.

- Camping 1 veillée : 3.00 € // 1 nuit : 7.00 € // 2 nuits : 15.00 € // 4 nuits : 30.00 €

Pour les familles inscrites au camping un chèque de caution de 30.00 € est demandé.

- Rémunération des animateurs CLSH AOUT : délibération du 20.3.2008

	<u>20 jours</u>		<u>19 jours</u>
directeur	1596.78		1516.94
Directeur adjoint	1297.03		1232.19
Animateur BAFA	1049.64		999.70
Animateur Stagiaire BAFA	947.64		897.70
Animateur Non Diplômé	798.37		758.46
+ 10% congés payés			
Vacation piscine	18.31		la vacation de 3 h
+ frais de déplacements suivant nécessités de service			

facilités de paiement pour les CLSH : les paiements pourront être étalés aux conditions suivantes :

en 2 fois pour les montants 50 > 100 € /// en 3 fois pour les montants > 100 €

Dans tous les cas la totalité des sommes dues devra être réglée 8 jours avant le début de la prestation.
